

Le CEDEM au Conseil économique et social des Nations-Unies

Par le Cedem

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Cedem a obtenu un statut consultatif au Conseil économique et social des Nations-Unies 1 dans le cadre du comité des organisations non gouvernementales. Suite à l'obtention de ce statut le Cedem bénéficie des privilèges suivants :

- Le Cedem peut désigner un.e représentant.e au siège des Nations-Unies à New York et à son bureau à Genève. Il sera en mesure de participer aux événements, conférences et activités des Nations-Unies et siéger en tant qu'observateur aux événements publics d'ECOSOC et des organes subsidiaires.

Le Cedem pourra

- Soumettre des déclarations au Conseil sur les sujets de sa compétence et produire également des présentations orales.
- Demander des consultations avec les organes subsidiaires d'ECOSOC.
- Entreprendre des études et des enquêtes, sous les recommandations d'ECOSOC.
- Bénéficier de structures d'accueil pour les conférences et réunions en lien avec le travail d'ECOSOC.
- Accéder au service de documentation et de presse des Nations-Unies.
- Utiliser la bibliothèque des Nations-Unies.
- Accéder aux documents d'ECOSOC

1 Le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels**, ou **CoDesc**, est un des six organes principaux de l'[ONU](#), créé d'après le chapitre X de la [Charte des Nations unies](#). Il est placé sous l'égide de l'[Assemblée générale des Nations unies](#) et a un rôle consultatif concernant les questions de coopération économique et sociale internationale.

Son rôle est d'examiner des questions dans les domaines économiques, social, culturel, éducatif, de santé publique, de [développement durable](#), et tout autre domaine apparenté à ces derniers. Il entretient également des liens étroits avec les [ONG](#) dans les domaines de sa compétence.

Il peut déléguer les questions pouvant être traitées par un [organe spécialisé de l'ONU](#). À titre d'exemple, les questions traitant des campagnes de vaccination sont déléguées à l'[OMS](#).

Le Conseil comprend 54 membres, originaires de cinq zones géographiques différentes. Ils sont élus par l'[Assemblée générale des Nations unies](#), pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} janvier, renouvelés par tiers tous les ans.